



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine  
de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du Jeudi 19 septembre 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 13 septembre 2019

*Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT*

L'An deux mil dix-neuf, le 19 septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (26) Madame le Maire, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX (arrivée à 19h15 – pouvoir donné à Mme Sylvie DELPLANQUE), Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Éric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Anne VÉRISSIMO, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Valère DORNEZ.

Excusés ou Absents : (7) Monsieur Alain RIME (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Gérard VAN LERBERGHE (pouvoir donné à M. Gérard REMACLE), Madame Karine LHARMINEZ (pouvoir donné à Mme Anne VÉRISSIMO), Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ (pouvoir donné à M. Jean-Denis VOSSAERS).

## **5 - REPRISE DE PROVISIONS – EXERCICE 2019**

Vu en commission n°1 le 9 septembre 2019.

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, du contrôle de gestion de la coopération territoriale et de la démocratie participative.

Conformément aux articles L2321-2 et R2323-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une provision pour dépréciation des comptes de tiers de 2 500€ relative aux restes à recouvrer compromis a été constituée par délibération N°13 du 6 décembre 2018.

L'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les provisions doivent être ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Le comptable public a présenté une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant total de 5 770.43 € Le risque pour dépréciation des comptes de tiers est donc avéré et il y a lieu de reprendre la provision constituée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise totale de la provision constituée.

La recette correspondante sera imputée au compte 7817 – Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Jimmy COUPÉ, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Marie TONNERRE-DESMET



  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Conseillère Départementale du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

